



LE TRAIL DU VIEUX LAVOIR



RÈGLEMENT 2019

1 / LA MANIFESTATION :

Toutes les épreuves du Trail du Vieux Lavoir, à savoir **35 km - 21,5km - 10km et marche nordique** (non chronométrée), sont organisées par l'**AFLMB (Association Fêtes et Loisirs de Morainvilliers Bures)**. Elles se dérouleront le **DIMANCHE 16 juin 2019**.

2 / PARCOURS :

Sur chemins et sentiers de forêt.

En cas d'imprévu indépendant de notre volonté l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours.

3 / HORAIRES - DÉPARTS - ARRIVÉES :

Tous les départs sont donnés devant la mairie et toutes les arrivées ont lieu dans le parc de la mairie.

8h30	35km	9h30	21km
8h45	Marche nordique 21km	10h00	10km

4 / INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions se feront **EXCLUSIVEMENT** sur internet (Paiement sécurisé par carte bancaire) à partir du **1^{er} mars 2019**. Concernant les inscriptions club ou groupe (+ de 5 athlètes) nous contacter par le biais du site)

- Le nombre de dossards est limité à 700. Aucune inscription ne pourra s'effectuer le jour de la course.

Clôture des inscriptions : le 11 juin 2019 – Aucun remboursement ne sera possible.

- Documents à déposer obligatoirement lors de l'inscription sur le site :

- **Coueurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme(FFA):** Vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer son numéro sur le site d'inscription en ligne.
- **Coueurs non licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme(FFA):** Pour toute participation à l'une des épreuves, la réglementation en vigueur impose la présentation d'un certificat médical **mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** de moins d'un an.
- **Coueurs licenciés autres fédérations :** sont acceptées les licences **FSCF, FSGT et UFOLEP**, mentionnant **l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et Fédération Française de Triathlon (FFT) mentionnant « non contre-indication à la pratique du sport en compétition »**
- **Attention :** sans l'un de ces documents, vous ne pourrez participer à aucune des épreuves chronométrées.

5 / TARIFS (sans le supplément tarifaire dû à l'inscription sécurisée sur internet) :

- **10 Km** : 13€ jusqu'au 4 juin puis à partir du 5 juin jusqu'au 11 juin : 20€
- **21,5 Km** : 17€ jusqu'au 4 juin puis à partir du 5 juin jusqu'au 11 juin : 23€
- **35 Km** : 22€ jusqu'au 4 juin puis à partir du 5 juin jusqu'au 11 juin : 28€
- **Marche nordique (non chronométrée) :** gratuit

6 / ENGAGEMENT

Tout participant s'engage à accomplir l'itinéraire déterminé par l'organisation, et ce, dans le respect des indications mises en place tout au long du parcours de chacune des courses. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces indications. Tout participant surpris à ne pas respecter le tracé du parcours sera disqualifié.

IMPORTANT : Tout changement de distance **doit être communiqué à l'organisation avant le 14 juin 2019**.

Un athlète n'ayant pas informé l'organisation d'un changement de distance sera **disqualifié**.

De même, **les dossards ne sont pas transmissibles à un autre athlète après le 14 juin 2019**. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident. En cas de non respect de cette clause, le dossard sera **supprimé des classements**. **AUCUNE DÉROGATION NE SERA POSSIBLE.**

- **10 Km** : à partir de la CATÉGORIE CADET – FFA, nés en 2002-2003
- **21,5 Km** : à partir de la CATÉGORIE JUNIOR – FFA, nés en 2000-2001
- **35 Km** : à partir de la CATÉGORIE ESPOIR – FFA, nés de 1997 à 1999

7 / RETRAIT DES DOSSARDS :

Le jour de la course, dès 7H30 et le samedi 15 juin à la salle des loisirs (mairie), de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Une pièce d'identité sera exigée lors du retrait des dossards

8 / VESTIAIRE : En mairie et dans la limite des possibilités.

9 / ASSISTANCE MÉDICALE :

Elle sera assurée sur le site de départ et d'arrivée des épreuves (Mairie), par des secouristes de la Protection Civile du 92 et par un médecin.

Il est bien entendu que l'épreuve se déroulant en milieu naturel, le temps d'intervention des premiers secours peut être relativement long, la progression des secours ne pouvant se faire qu'à pied à certains endroits.

10 / RAVITAILLEMENTS, MATERIEL et TEMPS LIMITES IMPOSÉS :

- Ravitaillements (eau – morceaux de sucre – abricots secs ou raisins secs) :

- **10 km** : Au 5^{ème} (fermeture à 12h)
- **21,5 km** : Au 11^{ème} (fermeture à 11h) - 16^{ème} (fermeture à 12h)
- **35 km** : Au 13^{ème} (fermeture à 10h) - 22^{ème} (fermeture à 11h) - 30^{ème} (fermeture à 12h)
- **Ravitaillement pour tous à l'arrivée, devant ou dans la salle des loisirs.**

- Pour les concurrents du 35 km et du 21,5km, il est obligatoire de se munir d'une provision en eau (type camel back) et de gels ou barres énergétiques ainsi que d'un téléphone portable.

- Afin de ne pas pénaliser les bénévoles, tout coureur arrivant en dehors des barrières horaires sera mis hors course par les signaleurs ou par les bénévoles de chacun des ravitaillements. Le dossard devra être rendu à un bénévole ou à un signaleur. Le balisage ne sera plus garanti après chaque fermeture.

11 / CHRONOMETRAGE, CLASSEMENTS, RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES :

Le chronométrage par **puces électroniques intégrées au dossard** est assuré par la société **COURSE ORGANISATION**.

- Les classements et résultats seront affichés au fur et à mesure de l'arrivée des participants et les récompenses, remises au maximum à partir de **11H30 devant la mairie ou dans la salle des loisirs**.
Les résultats seront disponibles à partir du lendemain sur les sites : <http://www.resultats-course-organisation.fr/> ou <http://www.cdchs78.org/> ou <http://trailduvieuxlavoir.com/>
- **Un athlète ne pourra être récompensé qu'une seule fois.**
- Récompenses aux **trois premier(e)s du scratch** et une **coupe au premier(e) par catégorie**, sauf si **classé(e)s au scratch**
- Une coupe à la première **équipe de trois athlètes** (Féminine et Masculine)
- Une coupe à la première et au premier morainvillois (Sans distinction de catégorie) pour les trois courses.
- **Un cadeau (tee-shirt ou autre) à tous les arrivants**
- **Courses comptant pour LE CHALLENGE TRAIL des YVELINES**

12 / ASSURANCES :

- Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AXA ASSURANCES
- Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol

13 / DROITS A L' IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

14 / INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite à AFLMB - MAIRIE de Morainvilliers Place de l'église, 78630 Morainvilliers.

15 / CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de décision préfectorale ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

16 / ACCEPTATION DU REGLEMENT Tout concurrent s'inscrivant à l'une des courses proposées reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.